

Dubitando

« *Dubitando ad veritatem pervenimus.* »

Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73

Petite revue d'histoire révisionniste

N° 9, octobre 2006

Sommaire

◦ Robert Faurisson, <i>Mémoire juive contre histoire</i>	3
◦ Robert Faurisson, <i>Le révisionnisme du président iranien</i>	8
◦ MHC, <i>A la XVIIe chambre, le CRIF et Yahvé contre le professeur Robert Faurisson</i>	12
◦ <i>Victoires de la liberté d'expression en Turquie et en Suisse</i>	15
◦ François Sauvenière, <i>Nouvelles de la banque du Yad Vashem</i>	15
◦ Louis Binamé, <i>Les « Sonderbauten » d'Auschwitz étaient-ils des crématoires, des crématoires avec chambres à gaz, des bordels ou autre chose ?</i>	16
◦ MHC, <i>Jacques Attali, réformateur</i>	18
◦ Maurice Haas-Colle, <i>Le journal du Dr. Kremer</i>	19

Editeur responsable

Maurice Haas-Colle, haas397@hotmail.com.

Les textes publiés le sont sans qu'ait été demandé le consentement des auteurs. L'éditeur en souhaite la reproduction. Toutefois, il voudrait rappeler que, si l'achat, la détention et la lecture d'écrits contestant la version officielle de l'Histoire ne sont pas (encore) interdits, en revanche, leur diffusion est le plus souvent interdite en raison de lois scélérates qui, comme la loi [Fabius-] Gayssot, réglementent les droits à la liberté de recherche ou d'information et à la liberté de la presse.

Abonnement

Abonnement gratuit.

Ecrire à haas397@hotmail.com en précisant la version souhaitée : papier par la poste (réservée exclusivement aux journalistes) ou électronique par mail.

Sommaire du n° 1, septembre 2004

- *Liminaire*
- Robert Faurisson, « *Juivre ou mourir* »
- Jean-Marie Boisdefeu, *De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?*
- *L'origine du mythe et son exploitation*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985*

Sommaire du n° 2, décembre 2004

- Collègues, étudiants et amis de Bruno Gollnisch, *Pour la défense de Bruno Gollnisch*
- Robert Faurisson, *Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann*
- MHC, *La liquidation du ghetto de Lodz*
- Maurice Haas-Colle, « *Auschwitz : la preuve* » ! *Oui, mais la preuve de quoi ?*
- MHC, *Photos truquées*
- Robert Faurisson, *Une quatrième victoire pour l'éditeur révisionniste Jean Plantin*

Sommaire du n° 3, mars 2005

- Robert Faurisson, *Deux à-côtés de l'actuel tsunami shoatique*
- Robert Faurisson, *Le syndrome de Dresde*
- Henri van den Berg, *Chambre à gaz et terrain de foot*

- François Sauvenière, *La banque(route) du Yad Vashem ou comment arriver à 6.000.000*
- Maurice Haas-Colle, « *Des faits établis* »
- Maurice Haas-Colle, *La transformation des morgues des crématoires d'Auschwitz-Birkenau*

Sommaire du n° 4, juin 2005

- MHC, *Vincent Monteil*
- Robert Faurisson, *La victoire de Vincent Reynouard*
- François Sauvenière, « *Par miracle* »
- Henri van den Berg, *Exterminée et témoin « permanent » à la fois*
- Jean-Marie Boisdefeu, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands*
- Maurice Haas-Colle, *Des actes de décès pour les juifs gazés ?*
- Abraham Cooper et Harold Brackman, *Une mauvaise manière d'enseigner l'histoire.*
- Maurice Haas-Colle, *Jean-Claude Pressac et les archives de Moscou.*

Sommaire du n° 5, octobre 2005

- Robert Faurisson, *Il y a dix ans, la capitulation de Jean-Claude Pressac.*
- *Comment contourner la censure juive et accéder au site de l'AAARGH.*
- MHC, *Le « Plan Birobidjan » des Allemands.* (complément)
- Maurice Haas-Colle, *Histoire de trous.*
- Robert Faurisson, *Bradley Smith, Confidences d'un révisionniste américain.*

Sommaire du n° 6, décembre 2005

- Robert Faurisson, *L'ONU met le révisionnisme au ban de l'humanité.*
- Robert Faurisson, *A Limoges, procès expéditif contre le révisionniste Georges Theil.*
- Robert Faurisson, « *Le pouvoir des juifs tient directement à la croyance quasi générale dans le monde occidental au phénoménal mensonge de l' 'Holocauste'* ».
- Robert Faurisson, *L'image des juifs chez les Français : vers une détérioration ?*
- Judith Rueff, *Simon Wiesenthal, la mort de « l'homme-mémoire » de l'Holocauste.*
- Mark Weber, *Simon Wiesenthal, « chasseur de nazis » et imposteur.*
- *Salvador Allende, raciste, eugéniste, antisémite, anti-homo, antirévolutionnaire, etc.* (recension d'un article d'Arnaud Imatz).

Sommaire du n° 7, mars 2006

- Robert Faurisson, *Des rodomonts ?*
- MHC, *Dieudonné demande l'abrogation de toutes les lois liberticides.*
- MHC, *La Suède persiste à refuser toute loi scélérate bridant la liberté d'expression en matière d'histoire.*
- MHC, *Le procès Irving vs. Lipstadt*
- MHC, *Hitler et le génocide des Arméniens*
- Jean Molitor, *Le mythe du million de morts d'Auschwitz*
- Jean Molitor, *Des cheminées qui fumaient jour et nuit*
- Henri van den Berg, *Analyse d'une photo.*
- François Sauvenière, *Gazé à Treblinka et mort à Minsk.*
- François Sauvenière, *Des déportés juifs de France retrouvés en Ukraine ?*
- Robert Faurisson, *Considérable révision, officielle, du nombre des morts de Majdanek.*

Sommaire du n° 8, mars 2006

- Robert Faurisson, *Pour Hossein Amiri.*
- Robert Faurisson, *En France aussi la répression du révisionnisme s'aggrave.*
- Louis Binamé, *Le prétendu « Sonderkommando » des crématoires d'Auschwitz.*
- Henri van den Berg, *Les fables des fosses de crémation et de la graisse humaine utilisée comme combustible.*
- Henri van den Berg, *La photo des fosses de crémation d'Auschwitz : un faux ?*
- Maurice Haas-Colle, *Qu'ont dit les constructeurs des prétendues chambres à gaz d'Auschwitz ?*
- *Il y a 23 ans ...*

Mémoire juive contre histoire *(ou l'aversion juive pour tout examen critique de la Shoah)*

Robert Faurisson

Elie Wiesel écrit dans ses mémoires : « Les chambres à gaz, il vaut mieux qu'elles restent fermées au regard indiscret. Et à l'imagination » (*Tous les fleuves vont à la mer ...*, Le Seuil, 1994, p. 97). Comme lui, Simone Veil, Claude Lanzmann et bien d'autres sommités juives ont fini par recommander la même discrétion. Après trop de tentatives infructueuses pour relever le défi que leur avaient lancé les révisionnistes (« Montrez-nous ou dessinez-nous une chambre à gaz nazie ! »), ils ont préconisé l'abandon de la méthode historique ou scientifique au profit du recours à « la mémoire ». Ce qu'ils appellent leur « mémoire » n'est qu'un fonds de récits et de témoignages non vérifiés. Comme ils ont normalement tendance à examiner de près ce qu'on leur présente comme véridique, l'historien ou le chercheur scientifique, fussent-ils juifs, seront tenus pour de dangereux fureteurs qui risquent de « contester » et de « réviser ». On les écartera. En particulier, on les tiendra à distance du saint des saints que constituent la Shoah et son corollaire, le très juteux Shoah Business.

« Quel avenir pour la mémoire de la Shoah ? »

« Quel avenir pour la mémoire de la Shoah ? » C'est sous ce titre que *Le Monde* de ce jour (15 juin 2006, p. 3) publie un article où il se confirme que la mémoire de la Shoah et le Shoah Business sont à défendre contre toute approche des historiens, quels qu'ils soient. L'article s'ouvre sur le mot d' « argent ». Evoquant les liquidités de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, organisation qu'elle préside, Simone Veil déclare : « Cet argent est l'argent des morts. Nous devons être très rigoureux dans sa gestion. » Il va de soi que « l'argent des morts » va aux vivants et il faut savoir que le banquier David de Rothschild convoite la succession de S. Veil. La dotation de la Fondation ne provient pas des juifs mais de sommes qui ont été versées par notre Caisse des dépôts et consignations, par la Banque de France, par la Poste, par des établissements de crédit et des sociétés d'assurances françaises. Exploitant, en effet, la déclaration du président Jacques Chirac, en 1995, sur le crime commis par la France contre les juifs de 1940 à 1944, un crime « irréparable » mais à réparer, les associations juives s'étaient ruées sur tous ces organismes, les accusant, sans preuves, d'avoir pris part à la spoliation des juifs pendant la guerre. Comme d'habitude en pareille matière, on s'était passé de tout procès. On avait formé sur mesure une commission ad hoc, la « Mission Mattéoli », et l'on avait orchestré un tintamarre médiatique, dont le journal *Le Monde*, supervisé par l'homme d'affaires Alain Minc, avait en quelque sorte pris la direction. Puis la note avait été présentée aux accusés, qui n'avaient eu d'autre ressource que de verser leurs contributions respectives sans le moindre murmure. Cela dit, s'il est une organisation qui devrait comprendre des historiens, c'est bien, penseront les naïfs, une fondation censée servir en premier lieu l'histoire et la recherche. En théorie, tel est le cas puisque, aussi bien, la première des cinq commissions spécialisées que comprend cette fondation s'appelle « **Commission histoire et recherche** ». Mais, dans la réalité, cette commission a été confiée à un ambassadeur et, comme le dit l'historienne juive Annette Wieworka, « **dès le départ, les historiens ont été écartés des instances dirigeantes de la fondation.** » Cette juste remarque, lourde de sens, est à retenir et à méditer.

Un précédent : le cas de l'historien israélien fondateur de Yad Vashem

Le cas du fondateur de Yad Vashem est hautement significatif. En 1959, le prestigieux historien israélien Ben Zion Dinur a dû, à cause de son respect pour l'histoire, démissionner de son poste de directeur de Yad Vashem (mémorial et institut de recherche de l' « Holocauste », situé à Jérusalem). Ministre de l'Instruction publique et de la Culture de 1951 à 1955 et fondateur de Yad Vashem en 1953, le professeur Dinur avait, pour son malheur, préconisé une étude critique des innombrables récits et témoignages de « survivants ». Historien professionnel de haute volée, le professeur Dinur était entré en conflit avec le lobby des « miraculés » juifs qui n'avaient cure de la critique historique et de la probité scientifique.

Ces juifs-là avaient fini par l'emporter et, aujourd'hui encore, l'institut de recherches historiques Yad Vashem n'est composé, bien qu'il s'en défende, que d'historiens et de chercheurs qui servent la « mémoire » juive au détriment de l'histoire. En de rares occasions il est arrivé à des responsables de Yad Vashem de dénoncer de gros mensonges comme celui de « l'inapte histoire

de Wannsee » (Yehuda Bauer en 1992) mais, malheureusement, la totalité des historiens israéliens persiste, par exemple, à nous faire croire qu'il existe des témoignages véridiques sur les chambres à gaz nazies alors qu'en réalité une simple analyse de ces témoignages à la manière de Jean Norton Cru démontrerait de façon dirimante que, sur le sujet, il n'existe *pas un seul témoignage véridique*. *Pas un seul document, pas une seule preuve* non plus, d'ailleurs.

Georges Bensoussan

Georges Bensoussan est le rédacteur en chef de la *Revue d'histoire de la Shoah*, anciennement *Le Monde juif*, éditée par le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) de Paris. Il a consacré la livraison de janvier-juin 2005 de sa revue aux juifs de la Palestine, puis de l'Etat d'Israël, « face à la Shoah », de 1933 à 1961. Il en a signé l'éditorial (p. 5-20), où il rappelle qu'encore en 1948, la Shoah occupait chez les juifs d'Israël une place extrêmement restreinte dans l'enseignement général de l'histoire. C'est ainsi qu'il écrit : « En 1948, dans un manuel d'histoire juive, une dizaine de pages (sur 220) était consacrée aux guerres napoléoniennes contre une seule à la Shoah » (p. 13). Poursuivant son éditorial, G. Bensoussan en vient à présenter une étude que l'universitaire israélienne Arielle Rein consacre à Ben Zion Dinur. Il écrit ces lignes, dont je souligne certains fragments :

Ben Zion Dinur, explique Arielle Rein, est partagé entre sa vision sioniste de l'histoire juive et *son métier d'historien auquel il entend demeurer fidèle* [...]. Dès 1947 [...], Ben Zion Dinur estime que face à la Shoah il s'agit de « *ne pas brouiller. Ne pas embellir. Ne pas chercher à fuir devant la réalité.* » C'est ainsi qu'il en appelle très tôt au *traitement critique du témoignage* par-delà la sacralisation latente de la parole du témoin. Comme, très tôt aussi, *il convie à un travail critique dans l'esprit de celui qui avait animé Jean Norton Cru, l'auteur de Témoins (1929) qui avait passé au crible plusieurs centaines de récits de combattants de la Grande Guerre. L'histoire d'abord, assure Dinur, au risque de ne rien transmettre.* C'est précisément *cette attitude d'historien, et la vision par définition hétérodoxe* qu'elle charrie dans un domaine aussi émotionnellement chargé, qui en 1959 *le poussent à démissionner de la direction de Yad Vashem*, un poste qu'il occupait depuis la fondation en 1953.

Ben Zion Dinur est un bon exemple des contradictions qui *minent l'historiographie* lorsqu'elle est aux prises avec le souci national de la patrie. Ainsi ne peut-on qu'être frappé du fait que les projets de loi qui conduisent à la fondation de Yad Vashem (mai 1953) comme à la mise en place d'un programme d'instruction publique (juin 1953) ne sont pas seulement concomitants, mais qu'ils sont dus au même homme, Ben Zion Dinur, alors ministre de l'Instruction publique. Un ministre qui demeure pourtant *conscient de l'écueil que constitue, pour la connaissance du passé, l'instrumentalisation progressive de la Shoah dans le discours politique de l'Etat d'Israël* (p. 15-16).

Il y a donc près de soixante ans, le plus prestigieux des historiens israéliens a manifesté des préoccupations semblables à celles d'un Paul Rassinier qui, en 1950, venait de publier *Le Mensonge d'Ulysse*. En conséquence, ses vues « hétérodoxes » (tel est le mot de G. Bensoussan) lui ont valu, comme à bien des révisionnistes, désaveu et démission forcée. Quant à « l'instrumentalisation » (c'est-à-dire, en l'espèce, l'emploi abusif) de la Shoah « dans le discours politique de l'Etat d'Israël », elle a été tellement « progressive » depuis tant de lustres qu'elle a fini par devenir la norme dans le monde occidental. La Shoah est devenu la référence suprême du discours moral, historique, philosophique, politique et religieux. Elle fonde un commerce ou un business, une industrie et une religion, qui, en Israël, en France et en bien d'autres pays du monde, sont protégés et garantis par la loi, par la justice et par les appareils gouvernementaux avec interdiction draconienne faite aux « hétérodoxes » de remettre en cause les points centraux de l'orthodoxie shoatique. G. Bensoussan le reconnaît à la fin de son éditorial, quand il écrit : « [En 1952,] la Knesset [a institué] par la loi les éléments d'une 'religion civile' (p. 20) ». Dans une note il précise : « Laquelle religion civile prendra plus d'importance après la Guerre des Six Jours en 1967. C'est à la fin des années 1980 que sont initiés les voyages de lycéens israéliens à Auschwitz. Au début 2000, près de 100 000 jeunes Israéliens auraient déjà participé à ce pèlerinage. » G. Bensoussan aurait pu ajouter ce que notait la livraison précédente de sa propre revue : « Durant les presque soixante ans d'existence du musée Auschwitz-Birkenau, le site a été visité par environ 25 millions de visiteurs du monde entier dont des personnes de diverses nationalités, de toutes confessions, des touristes, des pèlerins, des chefs d'Etat » (*Revue d'histoire de la Shoah*, juillet-décembre 2004, p. 154). A ce jour, il conviendrait d'ajouter deux autres millions de « pèlerins » et deux papes successifs, lesquels sont venus s'exhiber à Auschwitz en posture de repentance, à deux genoux, sous l'œil des caméras du monde entier. Avec beaucoup d'émotion, le pape actuel a même embrassé sur les deux joues l'un des plus notoires faux témoins d'Auschwitz,

Henryk Mandelbaum, l'homme qui, en 1945, avait « témoigné » devant les Soviétiques qu'il était mort 4 500 000 détenus à Auschwitz. Aujourd'hui, les plaques commémoratives du camp indique le chiffre de 1 500 000 victimes mais Franciszek Piper, une autorité du Musée national d'Auschwitz, a opté pour le chiffre de 1 100 000, feu Jean-Claude Pressac pour un chiffre compris entre 631 000 et 711 000 et Fritjof Meyer pour celui de 510 000, tous chiffres considérablement gonflés et dépourvus de vraie justification.

Arielle Rein

Arielle Rein est maître de conférences en histoire juive à l'Université hébraïque de Jérusalem. Soutenue en 2000, en hébreu, sa thèse de doctorat portait sur l'œuvre de Ben Zion Dinur. Son article, publié dans la *Revue d'histoire de la Shoah* (janvier-juin 2005, p. 257-278), est intitulé : « L'historien, la mémoire et l'Etat / L'œuvre de Ben Zion Dinur pour la commémoration et la recherche sur la Shoah en Israël ». Il commence en ces termes :

Ben Zion Dinur, né Dinaburg (Horol, 1884 – Jérusalem, 1973), fondateur de l'école historique de Jérusalem, ministre de l'Education [*sic* pour « de l'Instruction publique »] et de la Culture dans les années qui suivent la création de l'Etat d'Israël, de 1951 à 1955, est l'un des principaux protagonistes de l'élaboration des représentations de la Shoah dans la société israélienne, au cours de la première décennie de l'Etat. C'est dans le cadre de son mandat ministériel qu'il présente au gouvernement, puis à la Knesset, la « loi sur le souvenir de la Shoah et de l'héroïsme – Yad Vashem », supervise sa rédaction finale et met en œuvre sa ratification en 1953. L'objet de cette loi [...] est la création d'une institution d'Etat préposée à la mémoire de la Shoah : Yad Vashem. Dinur en sera le premier président, de 1953 à 1959 » (p. 257).

L'universitaire israélienne ne manque pas de rappeler la brillante carrière de l'historien. Ben Zion Dinur, écrit-elle, a joué « un rôle pionnier et directeur » dans la création de la Bibliothèque nationale israélienne et de la Société historique israélienne, ainsi que dans la création du département d'histoire juive de l'Université hébraïque, tout comme des Archives sionistes et des Archives centrales pour l'histoire du peuple juif ; il a également été à l'origine de la création de l'Académie de la langue hébraïque et du Conseil de l'enseignement supérieur. De 1951 à 1955, il a, comme nous l'avons vu, exercé la double fonction de ministre de l'Instruction publique et de ministre de la Culture. « Son œuvre historique est monumentale » (p. 259). Il a été « à la fois le Guizot et le Lavis de l'historiographie israélienne » (p. 261). Il a également joué un rôle directeur dans l'organisation du premier congrès mondial sur la Shoah, qui s'est tenu à Jérusalem les 13 et 14 juillet 1947. C'est dans la conférence d'ouverture de ce congrès qu'il a rappelé les exigences qui s'imposent à l'historien : « Ne pas brouiller. Ne pas embellir. Ne pas chercher à fuir devant la réalité [allusion probable aux multitudes de 'juifs bruns' qui avaient coopéré avec les Allemands, notamment dans les ghettos. RF]. Ne pas se cacher sous des formules routinières. Il nous incombe d'imposer une approche véridique de notre catastrophe nationale, comme point de départ, comme fondement de toute recherche sur l'histoire de notre temps » (p. 269).

Arielle Rein rappelle ensuite le conflit qui a opposé l'historien professionnel au lobby des serviteurs de la « mémoire », lobby principalement animé, dit-elle, par les « rescapés de la Shoah d'origine polonaise, formés à l'histoire avant guerre ou autodidactes mus par un sentiment de mission » ; ces gens, écrit-elle, « souhaitent mettre l'accent sur les fonctions mémorielles et identitaires que doit remplir [l'institut de] Yad Vashem » (p. 276). Elle écrit encore :

De même [ces juifs] engagent-ils avec Dinur une polémique de longue durée sur la place respective des historiens et des témoins dans la recherche sur la Shoah. Pour les historiens rescapés, la Shoah est un événement unique et incomparable. De ce fait, elle exige une méthodologie particulière, dans laquelle doivent être privilégiés les témoignages de ceux qui l'ont vécue. A leurs yeux, la reprise scientifique et l'élaboration de ces témoignages par les historiens professionnels ne peuvent que trahir les sources. En conséquence de quoi, ils demandent une politique de publication qui soit tout entière concentrée sur la littérature du témoignage : journaux, mémoires et correspondance. Face à ces positions, Dinur maintient la nécessité d'établir la recherche sur la Shoah sur des bases rigoureusement scientifiques. Il considère que le témoignage, s'il est essentiel, constitue pour l'historien, seul formé et habilité à son traitement, une matière brute, n'ayant de valeur qu'après avoir été passée au crible de la critique historique (*Ibid.*).

En outre, les défenseurs du mensonge et de la légende exigeaient « une concentration exclusive de Yad Vashem sur les années de persécution nazie », soit 1933-1945, « contrairement à la vision intégratrice de Dinur, qui [avait choisi] d'avoir recours au long terme et de remonter aux années 1870 » (p. 276-277). A. Rein conclut :

Ces conflits, confinés dans un premier temps à l'intérieur des murs de l'institution, vont en s'aggravant. A partir de 1958, ils sont rendus publics par la presse. Face à l'opposition croissante que suscite sa politique, à l'intérieur [de l'institut] Yad Vashem et dans une partie de l'opinion publique israélienne qui prend parti pour le camp des historiens rescapés, Dinur démissionne de ses fonctions en 1959 et retourne à ses multiples recherches dans le domaine de l'historiographie juive, qu'il poursuivra jusqu'à sa mort en 1973 (p. 277).

L'envol définitif du grand mensonge de la Shoah

C'est depuis ce temps-là que le grand mensonge de la Shoah a pris son envol définitif. Si, dans les années 1950, un Jean Norton Cru juif avait pu s'imposer en terre d'Israël, les champions du faux témoignage, les Elie Wiesel et les Ilia Ehrenbourg de tout calibre n'auraient pu déverser à prix d'or leurs immondices dans les pays occidentaux et dans le monde communiste. Le commerce, l'industrie et la religion de la Shoah, fondés en trop grande partie sur des récits de névrosés et de filous, ne règneraient pas aujourd'hui avec autant d'impudence. En 1950, le professeur Dinur n'était pas le seul juif à stigmatiser le fatras des faux témoignages de « survivants ». A l'époque, le juif américain Samuel Gringauz, un ancien habitant du ghetto de Kaunas (Lituanie) pendant la deuxième guerre mondiale, dénonçait chez certains de ses coreligionnaires ce qu'il appelait « le complexe de surenchère dans l'histoire » (*the hyperhistorical complex*) ; il écrivait :

Le complexe de surenchère dans l'histoire peut se décrire comme judéocentrique, lococentrique et égocentrique. Il ne trouve essentiellement de signification historique qu'à des problèmes juifs liés à des événements locaux, et cela sous l'aspect d'une expérience personnelle. C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des souvenirs et des récits, s'étalent une absurde verbosité, l'exagération du graphomane, les effets de théâtre, une présomptueuse inflation de l'ego, une philosophie d'amateur, un lyrisme d'emprunt, des rumeurs non vérifiées, des distorsions, des attaques partisans et de minables discours (« Some methodological problems in the study of the ghetto », *Jewish Social Studies / A Quarterly Journal Devoted to Contemporary and Historical Aspects of Jewish Life*, Vol. XII, Edited for The Conference on Jewish Relations, New York, 1950, p. 65).

S. Gringauz se faisait ainsi le porte-parole de tous ceux que suffoquait le déferlement de littérature juive et concentrationnaire au sortir même de la guerre. Aujourd'hui, les « témoins » juifs sont portés à dire que, juste après la guerre, ils se sont « tus » parce qu'il n'y avait personne pour les entendre ou les croire. En réalité, à propos de leurs souffrances, décrites comme à nulle autre pareilles, les juifs menaient déjà dans les années 1945-1948 un tel sabbat qu'effectivement des réactions de fatigue et de rejet avaient fini par se manifester, quand ce n'était pas des éclats de rire dans les conversations ou des saillies de chansonnier parisien (« On croyait que c'étaient des fours crématoires ; c'étaient des couveuses »).

En 1968, Olga Wormser-Migot notait, y compris dans les témoignages rendus sous serment lors des procès dits de « criminels de guerre »,

[...] la primauté accordée aux faits spectaculaires – et surtout l'exagération : outrance dans les récits d'horreur ou dans les possibilités du sabotage et de la résistance, grossissement du nombre réel des déportés et des victimes et, particulièrement dans les témoignages féminins, raffinement dans le sadisme sur fond de sexualité (caractère beaucoup plus sensible dans les témoignages de 45-47 que dans les témoignages postérieurs). La révélation de l'horreur des camps avait entraîné une telle débauche de récits de cruautés que la plupart des témoins n'ayant pas subi ces sévices ou n'en ayant pas été spectateurs, craignait inconsciemment de ne pas être considéré comme un véritable déporté s'il n'y faisait pas allusion (*Essai sur les sources de l'histoire concentrationnaire nazie*, thèse complémentaire dactylographiée, 1968, p. 322).

Pour avoir ainsi manifesté son scepticisme aussi bien à l'endroit de ces « témoignages » que dans son étude du « problème des chambres à gaz », O. Wormser-Migot allait, elle aussi, connaître quelques déboires. Dans les années 1970, je lui avais rendu visite et elle m'avait alors mis en garde contre les dangers d'un scepticisme comparable au sien. Décidant de passer outre, je déclenchais les foudres juives. En un premier temps, l'historienne essayait de prendre ma défense mais, en un second temps, elle publiait contre ma personne un ouvrage d'une violence fébrile, préfacée par son coreligionnaire « Vercors » (*Assez mentir !*, Ramsay, 1979, 171 p.).

De rares historiens juifs osent parfois, surtout en Israël, s'affranchir du joug et faire montre d'indépendance d'esprit mais, dès qu'on porte vraiment atteinte aux « témoignages » sur le saint des saints de la Shoah, c'est-à-dire sur les « chambres à gaz » et le « génocide », les juifs les plus téméraires reviennent sur leurs audaces premières et rallient, d'une manière ou d'une autre, le camp des religionnaires.

Aujourd'hui, des bataillons de septuagénaires et d'octogénaires juifs des deux sexes propagent les mensonges de la Shoah jusque dans nos écoles, collèges, lycées et institutions diverses. Des régiments de jeunes gens sont emmenés en pèlerinage vers des lieux saints scénarisés. Des armées de journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision, des cinéastes, des musiciens, des artistes, des muséographes, des spécialistes du documentaire-documenteur, des architectes de l'horreur rivalisent d'inventions sur la « barbarie nazie » et la sainteté de la Shoah. Le professeur Dinur pourrait méditer sur le cas de Céline décrivant son voyage au bout de l'horreur :

On mentait avec rage au-delà de l'imaginaire, bien au-delà du ridicule et de l'absurde, dans les journaux, sur les affiches, à pied, à cheval, en voiture. Tout le monde s'y était mis. C'est à qui mentirait plus énormément que l'autre. Bientôt, il n'y eut plus de vérité dans la ville [...] tout cela n'était que fantômes haineux, truquages et mascarades [...]. Le délire de mentir **ET DE CROIRE** s'attrape comme la gale (*Voyage au bout de la nuit* [1932], Gallimard /Pléiade, 1973, p. 56).

Pour trop de juifs, les historiens indépendants sont, en effet, des gêneurs. Pour ces juifs-là, l'histoire n'est recevable que si elle cautionne et exalte « la mémoire », c'est-à-dire un capital d'inventions et de légendes inspirées de la tradition talmudique et tissées de témoignages non vérifiés, de preuves trafiquées et de comptes truqués.

Pour répondre à la question posée par le journaliste du *Monde*, l'avenir de la Shoah restera donc dans le mensonge et l'argent. Tout comme l'a été son passé et tout comme se trouve être son présent. Les historiens intimidés devront donc encore attendre avant de s'engager dans la voie que leur ont ouverte Paul Rassinier, Ben Zion Dinur et les révisionnistes du monde entier.

15 juin 2006

Le révisionnisme du président iranien

Robert Faurisson

La presse française, en particulier le journal *Le Monde* sous la signature d'Antoine Jacob (30 mai, p. 6), a largement édulcoré le contenu d'un entretien accordé à Téhéran, ce 22 mai, par le président iranien à trois journalistes allemands. Cet entretien a été publié dans *Der Spiegel* du 29 mai, p. 22-28. On en lira ci-dessous, dans une traduction française, trois extraits particulièrement significatifs et tout à fait embarrassants pour les tenants de la religion de « l'Holocauste ». On constatera à quel point le président iranien maîtrise son sujet.

8 juin 2006

Entretien avec le Spiegel

"Nous sommes résolus"

Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad sur l'Holocauste, l'avenir de l'Etat d'Israël, les fautes des Etats-Unis en Irak et la revendication par Téhéran de l'énergie nucléaire

Premier extrait sur « l'Holocauste »

- **SPIEGEL** : Il y a eu une grande indignation en Allemagne quand on a appris que vous viendriez peut-être au championnat du monde de football. Cela vous a-t-il surpris ?
- **Ahmadinejad** : Non, ce n'est pas important ; je n'ai pas du tout compris comment c'est arrivé. Cela n'avait aucun sens pour moi. Je ne peux comprendre toute cette agitation.
- **SPIEGEL** : Elle provient de vos remarques sur l'Holocauste. Le fait que le président iranien nie le meurtre systématique des juifs par les Allemands provoque inévitablement de l'indignation.
- **Ahmadinejad** : Je ne vois pas bien le rapport.
- **SPIEGEL** : D'abord, vous faites vos commentaires sur l'Holocauste. Puis on annonce que vous allez peut-être vous rendre en Allemagne : cela déclenche une agitation. Alors, étiez-vous donc surpris ?
- **Ahmadinejad** : Non, pas du tout, parce que le réseau du sionisme est très actif dans le monde entier, y compris en Europe ; je n'ai donc pas été étonné. Nous nous adressons au peuple allemand. Nous n'avons rien à faire avec les sionistes.
- **SPIEGEL** : Nier la réalité de l'Holocauste est passible de sanctions en Allemagne. Vous est-il indifférent qu'un mouvement d'indignation vous frappe en retour ?
- **Ahmadinejad** : Je sais que le *Spiegel* est un magazine renommé. Mais je ne sais pas s'il vous est possible de publier la vérité au sujet de l'Holocauste. Etes-vous autorisé à tout écrire là-dessus ?
- **SPIEGEL** : Nous sommes, bien sûr, autorisés à écrire sur les acquis de la recherche historique de ces soixante dernières années. A notre point de vue, il n'y a aucun doute sur le fait que les Allemands, malheureusement, portent la responsabilité du meurtre de six millions de juifs.
- **Ahmadinejad** : Eh bien donc, nous venons d'ouvrir là une discussion tout à fait concrète. Nous posons deux questions très claires. La première est : l'Holocauste a-t-il réellement eu lieu ? Vous répondez à cette question par l'affirmative. La seconde question est alors la suivante : à qui la faute ? La réponse à cette question est à trouver en Europe et non en Palestine. C'est parfaitement clair : si l'Holocauste a eu lieu en Europe, on doit pareillement trouver la réponse en Europe. En revanche, si l'Holocauste n'a pas eu lieu, pourquoi alors ce régime d'occupation ...
- **SPIEGEL** : ... Vous voulez parler de l'Etat d'Israël ...
- **Ahmadinejad** : ... a-t-il pris place ? Pourquoi les pays européens s'astreignent-ils à défendre ce régime ? Permettez-moi de soulever encore un autre point. Nous pensons que, si un événement historique est conforme à la réalité, cette réalité viendra d'autant plus au grand jour qu'on multipliera les recherches et les débats à son sujet.
- **SPIEGEL** : C'est ce qui se fait depuis longtemps en Allemagne.
- **Ahmadinejad** : Nous ne voulons pas confirmer ou nier l'existence de l'Holocauste. Nous nous opposons à tout type de crime contre quelque peuple que ce soit. Mais nous voulons savoir si ce crime a effectivement eu lieu ou non. Si oui, alors ce sont ceux qui en sont responsables qui doivent être punis, et non les Palestiniens. Pourquoi ne permet-on pas de conduire des recherches sur un fait qui s'est produit il y a soixante ans ? Après tout, d'autres événements historiques, dont

certains remontent à des milliers d'années, font l'objet de libres recherches, et même les gouvernements soutiennent ces dernières.

- **SPIEGEL** : Monsieur le Président, si vous permettez, l'Holocauste a eu lieu, il y a eu des camps de concentration, des documents sur l'extermination des juifs, un grand nombre de recherches ont été réalisées et il n'y a pas le moindre doute sur l'Holocauste ainsi que sur le fait, – et nous le regrettons amèrement, – que les Allemands en sont responsables. Si nous pouvions ajouter un point : le sort des Palestiniens est une tout autre question, qui nous ramène au présent.

- **Ahmadinejad** : Non, non, les origines du conflit palestinien doivent être recherchées dans l'histoire. L'Holocauste et la Palestine sont deux sujets directement liés l'un à l'autre. Et si l'Holocauste a bien eu lieu, alors vous devriez permettre à des groupes impartiaux du monde entier de faire des recherches à ce sujet. Pourquoi restreignez-vous ces recherches à un certain groupe ? Je ne parle naturellement pas de vous mais des gouvernements européens.

- **SPIEGEL** : Maintenez-vous que l'Holocauste n'est qu'un « mythe » ?

- **Ahmadinejad** : Je n'accepte quelque chose comme vérité que si j'en suis vraiment convaincu.

- **SPIEGEL** : Même si tous les spécialistes occidentaux n'émettent aucun doute au sujet de l'Holocauste ?

- **Ahmadinejad** : Mais il existe deux points de vue à ce sujet en Europe. Un groupe de spécialistes ou de personnes, la plupart avec des motivations politiques, disent que l'Holocauste a eu lieu. Puis il y a le groupe de ces spécialistes qui représentent la position contraire et qui, à cause de cela, ont été, pour la plupart, emprisonnés. Par conséquent, un groupe impartial doit être formé pour enquêter et rendre un avis sur ce très important sujet. Car la clarification de cette question contribuera à la résolution de problèmes mondiaux. Sous le prétexte de l'Holocauste, une polarisation très forte s'est mise en place dans le monde et des fronts se sont formés. Il serait donc très bon qu'un groupe international impartial examine cette affaire afin de la tirer au clair une bonne fois pour toutes. Normalement, les gouvernements encouragent et soutiennent le travail de chercheurs sur des événements historiques et ne les jettent pas en prison.

- **SPIEGEL** : A qui faites-vous référence ? De quels chercheurs parlez-vous ?

- **Ahmadinejad** : Vous savez cela mieux que moi ; vous en avez la liste. Ce sont des gens originaires d'Angleterre, d'Allemagne, de France et d'Australie.

- **SPIEGEL** : Vous parlez probablement, par exemple, de l'Anglais David Irving, du Germano-Canadien Ernst Zündel, qui est jugé actuellement à Mannheim, et du Français Georges Theil, qui, tous autant qu'ils sont, nient l'Holocauste.

- **Ahmadinejad** : Le simple fait que mes déclarations aient provoqué des protestations aussi vives, bien que je ne sois pas européen, et aussi le fait que j'aie été comparé à certaines personnes de l'histoire allemande [Adolf Hitler], montrent à quel point l'atmosphère est, pour les chercheurs, conflictuelle dans votre pays. Ici, en Iran, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

- **SPIEGEL** : Si nous avons ce débat historique avec vous, c'est pour une raison tout à fait actuelle : contestez-vous le droit à l'existence d'Israël ?

- **Ahmadinejad** : Ecoutez, mes idées sont très claires. Nous disons que, si l'Holocauste a eu lieu, alors l'Europe doit en tirer les conséquences et ce n'est pas la Palestine qui doit en payer le prix. S'il n'a pas eu lieu, alors les juifs doivent retourner là d'où ils sont venus. Je pense qu'aujourd'hui le peuple allemand est, lui aussi, prisonnier de l'Holocauste. Soixante millions de gens sont tombés pendant la deuxième guerre mondiale ; la deuxième guerre mondiale a été un crime gigantesque. Tout cela, nous le condamnons ; nous sommes contre les effusions de sang, que le crime soit commis contre un musulman ou contre un chrétien ou un juif. Mais la question est : pourquoi, parmi ces soixante millions de victimes, seuls les juifs sont-ils au centre de l'attention ?

- **SPIEGEL** : Ce n'est pas le cas. Tous les peuples pleurent les victimes qu'a coûtées la deuxième guerre mondiale, les Allemands, les Russes, les Polonais et les autres aussi. Mais nous, en tant qu'Allemands, nous ne pouvons nous décharger d'une culpabilité spéciale, c'est-à-dire celle du meurtre systématique des juifs. Mais peut-être devrions-nous maintenant passer au sujet suivant.

- **Ahmadinejad** : Non, j'ai une question pour vous. Quelle sorte de rôle les jeunes d'aujourd'hui ont-ils joué dans la deuxième guerre mondiale ?

- **SPIEGEL** : Aucun.

- **Ahmadinejad** : Pourquoi devraient-ils éprouver des sentiments de culpabilité envers les sionistes ? Pourquoi devraient-ils, de leur poche, en payer le prix aux sionistes ? Si des gens ont commis des crimes dans le passé, alors ils auraient dû être jugés il y a soixante ans. Un point, c'est tout ! Pourquoi le peuple allemand doit-il être humilié aujourd'hui parce qu'au cours de l'histoire un groupe de gens a commis des crimes au nom des Allemands ?

- **SPIEGEL** : Le peuple allemand d'aujourd'hui ne peut plus rien y faire. Mais il y a une sorte de honte collective pour ces actes commis au nom de l'Allemagne par nos pères et nos grands-pères.
- **Ahmadinejad** : Comment une personne qui n'était pas même née à l'époque peut-elle être considérée comme responsable en droit ?
- **SPIEGEL** : Pas en droit mais moralement.
- **Ahmadinejad** : Pourquoi inflige-t-on un tel fardeau au peuple allemand ? Le peuple allemand ne porte aujourd'hui aucune responsabilité. Pourquoi le peuple allemand n'a-t-il pas le droit de se défendre ? Pourquoi mettre ainsi en l'accent sur les crimes d'un groupe au lieu, bien plutôt, de mettre en relief le grand héritage culturel allemand ? Pourquoi les Allemands n'auraient-ils pas le droit d'exprimer librement leur opinion ?
- **SPIEGEL** : Monsieur le Président, nous sommes bien conscients que l'histoire de l'Allemagne ne se résume pas aux douze années du Troisième Reich. Néanmoins, nous devons accepter que des crimes horribles ont été commis au nom de l'Allemagne. Cela nous l'admettons, et c'est une grande réalisation des Allemands dans l'histoire d'après-guerre que d'avoir affronté leur passé de manière critique.
- **Ahmadinejad** : Etes-vous prêts à dire aussi cela au peuple allemand ?
- **SPIEGEL** : Oh oui, nous le faisons.
- **Ahmadinejad** : Accepteriez-vous alors qu'un groupe neutre demande au peuple allemand s'il partage votre opinion ? Aucun peuple n'accepte sa propre humiliation.
- **SPIEGEL** : Dans notre pays toutes les questions sont autorisées. Mais, bien sûr, il y a des radicaux de droite en Allemagne qui se montrent non pas seulement antisémites, mais aussi xénophobes, et nous les considérons effectivement comme un danger.
- **Ahmadinejad** : J'ai une question à vous poser : combien de temps cela va-t-il durer ? Combien de temps encore, à votre avis, le peuple allemand doit-il être l'otage des sionistes ? Quand cela va-t-il se terminer : dans vingt, cinquante, mille ans ?
- **SPIEGEL** : Nous ne pourrions parler qu'en notre nom. Le *Spiegel* n'est l'otage de personne ; le *Spiegel* ne s'occupe pas seulement du passé de l'Allemagne et des crimes des Allemands. Dans le conflit palestinien, ce n'est aucunement sans le critiquer que nous sommes du côté d'Israël. Mais il est un point auquel nous voulons nous tenir fermement : nous sommes critiques, nous sommes indépendants, mais nous n'allons pas tolérer, en tout cas pas sans protestations, que le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, où vivent un grand nombre de survivants de l'Holocauste, soit mis en question.
- **Ahmadinejad** : C'est précisément là ce que nous disons. Pourquoi devriez-vous vous sentir obligés à l'endroit des sionistes ? S'il y a vraiment eu un Holocauste, Israël doit se situer en Europe et non en Palestine.
- **SPIEGEL** : Voulez-vous à nouveau déplacer tout un peuple soixante ans après la fin de la guerre ?
- **Ahmadinejad** : Cinq millions de Palestiniens sont sans patrie depuis soixante ans. C'est étonnant : depuis soixante ans vous versez des réparations pour l'Holocauste et vous devrez encore payer pendant cent ans. Mais pourquoi le sort des Palestiniens n'est-il pas ici un objet de la discussion ?
- **SPIEGEL** : Les Européens soutiennent activement les Palestiniens car naturellement nous avons aussi une responsabilité historique pour qu'enfin la paix s'installe dans cette région. Mais ne partagez-vous pas cette responsabilité ?
- **Ahmadinejad** : Oui, mais l'agression, l'occupation et le rappel de l'Holocauste ne conduisent pas à la paix. Ce que nous voulons, c'est une paix durable ; nous devons prendre le problème à la racine. Je suis heureux de constater que vous êtes des gens honnêtes et admettez que vous êtes obligés de soutenir les sionistes.
- **SPIEGEL** : Ce n'est pas ce que nous avons dit, Monsieur le Président.
- **Ahmadinejad** : Vous avez dit « Israéliens ».
- **SPIEGEL** : Monsieur le Président, nous parlons de l'Holocauste parce que nous voulons aborder le sujet d'un éventuel armement nucléaire de l'Iran, raison pour laquelle l'Occident vous considère comme un danger.
- **Ahmadinejad** : Certains groupes en Occident aiment à qualifier les choses ou les gens de dangereux. Mais, je vous en prie, vous êtes libres d'en juger comme bon vous semble.
- **SPIEGEL** : La question fondamentale est : voulez-vous des armes nucléaires pour votre pays ?
- **Ahmadinejad** : Permettez-moi de vous proposer un sujet de discussion : combien de temps croyez-vous que le monde pourra être gouverné par les discours de quelques puissances

occidentales ? Chaque fois qu'on a quelque chose contre quelqu'un, alors se donnent libre cours propagande et mensonges, avec diffamations et chantage. Combien de temps cela va-t-il durer ?

Deuxième extrait sur « l'Holocauste »

- **Ahmadinejad** : Je crois que ceux qui emprisonnent les gens qui font des recherches sur l'Holocauste préfèrent la guerre à la paix.

Troisième extrait sur « l'Holocauste »

- **Ahmadinejad** : Je m'étonne et me demande pourquoi vous adoptez et défendez fanatiquement la position des politiciens européens. Vous êtes un magazine et non un gouvernement. Dire que nous devrions accepter le monde tel qu'il est signifie que les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale devront rester des puissances victorieuses pour encore mille ans et que le peuple allemand devra être humilié pour mille ans encore. Pensez-vous que ce soit là de la vraie logique ?

Interview recueillie à Téhéran, le 22 mai 2006, par Stefan Aust, Gerhard Spörl et Dieter Bednarz.

A la XVIIe chambre, le CRIF et Yahvé contre le professeur Robert Faurisson

Mal leur en a pris. Il ne fallait pas chercher querelle au professeur Faurisson. C'est ce qu'ont appris, d'abord, le substitut du procureur de la République, Anne de Fontette, initiateur des poursuites, puis, les parties civiles (LICRA, MRAP, Ligue des droits de l'homme) et, enfin, le nouveau président de la XVIIe, Nicolas Bonnal.

Détermination du professeur Faurisson

Pendant quatre heures un quart, le mardi 11 juillet 2006, dans la XVIIe chambre du tribunal correctionnel de Paris, le débat a tourné à l'avantage de la défense. Agé de 77 ans mais doté d'une rude énergie, Robert Faurisson est un professeur d'université à la retraite qui a enseigné à la Sorbonne et à Lyon. C'est sur un ton sarcastique que le président s'avise d'entamer l'interrogatoire du professeur mais l'intéressé le prévient qu'il n'admettra pas qu'on continue de lui parler ainsi. Et le ton change. A trois reprises, d'ailleurs, c'est le magistrat qui se fera reprendre dans sa lecture d'un document.

Lorsque le professeur se met à exposer ses moyens de défense et à développer l'argumentation révisionniste, le président semble prendre conscience de sa méprise : il a affaire à forte partie et les arguments révisionnistes se révèlent décidément beaucoup plus solides qu'il ne semble l'avoir imaginé. A maintes reprises, on verra le président, accablé, s'enfouir le visage dans les mains.

Le professeur Faurisson précisera d'abord qu'il n'a pas l'ambition de rechercher « *la Vérité* », mais qu'il aspire seulement à l'exactitude. Selon ses explications, il a d'abord mené, sur place, au Struthof, à Auschwitz, à Treblinka et en bien d'autres lieux, une enquête de *police technique* ; puis, par l'intermédiaire de chimistes travaillant en laboratoire, il a conduit une enquête de *police scientifique*. A l'exemple du juge d'instruction, il s'est efforcé d'instruire à charge et à décharge. Il a passé au crible un nombre considérable de témoignages. Dans l'étude des documents, il n'a fait que suivre la méthode historique la plus classique. Il a mis en pratique une discipline qu'il avait autrefois enseignée à l'université de Lyon et qui avait reçu la dénomination officielle de « *Critique de textes et documents (littérature, histoire, médias)* ». Un révisionniste, précise-t-il, loin d'être un « *négateur* » ou un « *négationniste* », est un chercheur qui, au terme de ses enquêtes, peut être conduit à *affirmer* que telle « *Vérité* » est contestable d'un point de vue scientifique. Aussi le droit à la recherche historique ne saurait-il normalement se voir imposer d'avance soit des limites, soit une conclusion. Le chercheur n'a pas à se laisser bâillonner tout comme le magistrat n'a pas à se laisser ligoter par une loi de rencontre telle que la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990. Jusqu'à présent d'ailleurs, pour un seul et même délit, qu'il a obstinément répété depuis un quart de siècle, dans les mêmes formes et dans des conditions identiques, le professeur s'est vu juger de toutes les façons possibles. Il a souvent été condamné mais il a parfois été relaxé et il est même arrivé que, dans tel procès, une cour d'appel rende un hommage appuyé à la qualité de son travail au point de prononcer : « *La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur « le problème des chambres à gaz »] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public* ». Si, pendant ces dernières années, ses publications n'ont plus fait l'objet de poursuites, c'est que la Loi est fluctuante, que la jurisprudence est à retournements et que les magistrats français sont avant tout des hommes et des femmes, qui, en général, entendent servir les lois mais non point s'y asservir.

A l'origine de la prévention, une enquête bâclée

Robert Faurisson est prévenu d'avoir accordé en 2005 un entretien téléphonique de contenu révisionniste à la station de radio-télévision iranienne Sahar 1. Le prévenu admet sans difficulté que les propos enregistrés correspondent à sa pensée mais il va tout de même démontrer que l'enquête a été bâclée et qu'il n'existe aucune preuve d'une intention délictuelle de sa part.

Les émois et les insultes des parties civiles devant la démonstration du professeur Faurisson

En dépit des tentatives d'obstruction et d'une bruyante intervention des parties civiles demandant au président d'empêcher « *la diffamation des martyrs* », le professeur énumère les graves concessions de fond faites aux révisionnistes au cours d'un demi-siècle par les représentants de la thèse officielle du « *génocide* » des juifs. Il évoque la déconfiture de Raul Hilberg, en 1985, au premier procès Zundel de Toronto. Le *Number One* des historiens de « *la destruction des juifs d'Europe* » y avait été contraint d'admettre, sous serment, qu'il n'existait en fin de compte aucun

document prouvant une politique d'extermination physique des juifs. Sommé d'expliquer comment une telle politique avait alors pu se concevoir, s'ordonner et s'exécuter, il avait déclaré que tout cela s'était passé « *au sein de la vaste bureaucratie* » allemande grâce à une « *incroyable rencontre des esprits* » et par la voie d'une « *communication télépathique consensuelle* » ! Robert Faurisson évoque également la déroute de Jean-Claude Pressac, le 9 mai 1995, précisément à la XVII^e chambre. Quelques jours après cette mémorable audience, Jean-Claude Pressac, avait, de sa propre initiative, signé une sorte d'acte de capitulation, qui allait nous être révélé cinq ans plus tard par une jeune universitaire, Valérie Igounet, à la toute fin de son *Histoire du négationnisme en France* (Seuil, 2000, p. 651-652). Pour celui qui avait été, pendant des années, le miraculeux sauveur et le protégé du couple Klarsfeld, le dossier de l'histoire officielle des camps de concentration était désormais « *pourri* » et n'était plus bon que « *pour les poubelles de l'histoire* ». Avocat représentant la LICRA, Me Charrière Bournazel en explose de colère. Avec ses confrères, il demande que le président retire la parole au professeur. Quinze ans auparavant, face à une exigence identique, le président Grellier avait qualifié la situation de « *surréaliste* » et avait fait remarquer aux censeurs que, si Faurisson comparaisait devant son tribunal, c'était bien à cause d'eux. Le président Bonnal ordonnant la reprise normale de l'audition du prévenu, le professeur poursuit son exposé. Il accumule les preuves, les références, les indications de sources et les précisions de toutes sortes. Il prédit que les parties adverses, faute de pouvoir lui opposer arguments et preuves, chercheront refuge dans l'invective. Et c'est ce qui se produit. Sur le compte du professeur ou sur ses écrits, on n'entend alors, du côté des parties civiles, que les mots de « *puant* », de « *nauséabond* », de « *faussaire* », de « *mensonge* », de « *crime* », de « *mauvaise foi dépassée* », de « *boue* » et voici que, pour finir, Me Charrière Bournazel, adoptant une posture avantageuse, se proclame « *éboueur sacré* ». Dix fois répété, on aura entendu le mot d'« *antisémite* » mais sans que soit produit le moindre indice de l'antisémitisme supposé du prévenu. Plus tard, Me Delcroix observera que, de nos jours, l'accusation d'antisémitisme se lance comme autrefois se proférait l'accusation d'antichristianisme : « *On la connaît, Galilée, votre motivation cachée : vous cherchez à déconsidérer la Sainte Ecriture !* »

Le substitut Anne de Fontette en appelle à la protection de Yahvé !

Anne de Fontette mettra le comble aux agressions verbales des parties civiles. Elle fait le procès de Faurisson *et de l'Iran*. Pour couronner le tout, la péroraison de son réquisitoire sera ... une oraison juive. Annonçant qu'elle va donner lecture d'un texte dont elle nous confie qu'elle aurait aimé être l'auteur, **elle lit une invocation à « Yahvé » (sic), protecteur de « son peuple élu » (sic) pour qu'il protège ledit peuple des « lèvres fausses » (sic) (donc des « lèvres fausses » de Faurisson)**. On a bien lu. Ces paroles ont été prononcées par un substitut du procureur de la République française et dans le prétoire d'un Etat laïc. On voit par là que, si, depuis longtemps, le crucifix a été retiré de nos prétoires, il vient d'être remplacé, en ce jour, à Paris, par l'évocation de Yahvé, dont la colère et la vengeance sont appelées à s'exercer sur la tête de Robert Faurisson, ce qui peut s'interpréter comme un appel à la violence ou au meurtre. Ce même jour, le peuple français tout entier vient d'être remplacé par le seul « *peuple élu* ». Le président Bonnal ne pipe mot. Imagine-t-on sa réaction si un représentant du ministère public avait lu une invocation soit à Allah, soit à Jésus (qui, selon le Talmud, est, on le sait, condamné à bouillir dans des excréments jusqu'à la fin des temps) ?

Madame le substitut déclare enfin que, Faurisson étant un multirécidiviste, il convient de « *passer au cran supérieur* » et de le condamner à une peine de prison ferme, « *peut-être assortie du sursis* ». Elle ignore que son prédécesseur, François Cordier, a, le 9 mai 1995, requis trois mois de prison ferme. Quant aux diverses parties civiles, elles réclament, selon le rituel, leur livre de chair sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Nicolas Bonnal a été « formé » par le CRIF et le Centre Simon-Wiesenthal !

Mais pourquoi donc le président Bonnal s'est-il tu devant l'évocation intempestive de Yahvé et cet appel à la violence ou au meurtre ? Est-ce parce qu'il s'est lui-même gravement compromis avec deux entités proches de la droite israélienne : le CRIF et le Centre Simon-Wiesenthal ? Le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) est présidé par le banquier Roger Cukierman, qui a autrefois exercé de hautes responsabilités au sein de la banque privée Edmond de Rothschild. Or, dans un communiqué en date du 5 juillet 2006, le CRIF vient juste de signaler qu'il assure une « **formation** » des magistrats européens et, au nombre de ces magistrats, il cite nommément, en tout premier lieu, le président Nicolas Bonnal, lequel a participé à un stage dirigé par Marc Knobel, attaché de recherches au Centre Simon-Wiesenthal de France ! En second lieu,

le CRIF a fièrement nommé un autre stagiaire : François Cordier ! Robert Faurisson se trouverait-il dans une chambre rabbinique, qui va le juger *more Judaico* ?

Le coup de tonnerre de Me Eric Delcroix

Une voix formidable se fait soudain entendre : celle de Me Eric Delcroix. Foin de tout micro. Nous n'en sommes plus aux plaidoiries de nos trois émules de « *Maître Bafouillet* » aussi empruntés que le célèbre avocat du Sapeur Camember, qui craignait de « *faire rougir les cheveux blancs du président* ». Avec Eric Delcroix on est dans l'éloquence de la grande tradition française et la démonstration est charpentée. L'avocat du professeur va au fond de l'affaire : il dissèque l' « *article 24 bis* », cette « *atroce loi Gayssot* » comme l'a qualifiée Me Yves Baudelot, avocat du *Monde*. Il en démontre le caractère aberrant. Puis, allant au fond du fond, il montre l'ignominie juridique de ce procès de Nuremberg qui est à la base de l'article 24 bis. Il rappelle aussi que, jeune avocat, il s'est autrefois rendu en Union soviétique pour y participer à la défense de dissidents. Aujourd'hui, c'est contre une nouvelle tyrannie qu'il poursuit sa tâche de défenseur des libertés publiques. Pendant des années, il a combattu pour obtenir la non-application de l'article 14 de la loi sur la presse qui permettait au ministre de l'Intérieur d'interdire certains ouvrages imprimés à l'étranger. Cette non-application a fini par être obtenue dans les faits. Puis, elle a été approuvée par les cours administratives de Paris. Enfin, le législateur a récemment abrogé cet article 14. Me Eric Delcroix déclare : « *Je me promets d'avoir la peau de l'article 24bis comme j'ai eu la peau de l'article 14.* »

Le jugement

Le jugement a été rendu le 3 octobre ; R. Faurisson a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 7.500 € d'amende ; il devra en outre verser 1 € de dommages-intérêts à chacune des trois associations venues plaider contre lui ainsi que 1.500 euros à chacune d'entre elles pour frais d'avocat.

Commentaire de l'intéressé : « *C'est dérisoire en comparaison de ce qu'on nous a infligé, durant ces vingt-cinq dernières années, à ma femme, à mes enfants et à moi-même. C'est encore plus dérisoire en comparaison de ce qu'on inflige à Zündel, à Reynouard et à bien d'autres révisionnistes français ou étrangers.* » Malgré cette relative clémence, R. Faurisson interjettera appel. Il promet, à cette occasion, d'être encore plus ferme et encore plus net qu'en première instance.

Victoires de la liberté d'expression en Turquie et en Suisse

Au même moment où un tribunal français condamnait le professeur Faurisson pour délit d'opinion, un tribunal turc relaxait une journaliste coupable du même délit (plus précisément, coupable de contestation de la version officielle turque des massacres d'Arméniens de 1915).

Force est donc de constater que la liberté d'expression est plus grande en Turquie qu'en France ; les rodomonts français devraient donc cesser de donner de leçons de démocratie à qui que ce soit ; pas plus aux Turcs qu'aux Iraniens d'ailleurs ou aux Suisses. En effet, en 1994, ces derniers avaient sottement pris exemple sur la France et adopté une loi liberticide identique à la loi Fabius-Gaysot (l'article 261bis du Code pénal suisse) ; or, Christoph Blocher, ministre suisse de la justice et de la police, vient de faire savoir qu'il convenait de faire machine arrière ; ainsi a-t-il précisé le 6 octobre : « *Depuis son entrée en vigueur, l'article 261 bis a suscité des développements insatisfaisants. Dans un tel contexte, mes fonctions me donnent le devoir de le réévaluer. Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué à cet effet au sein de l'Office fédéral de la justice.* » C. Blocher s'est justifié aussi comme suit : « *Je déplore les génocides et les déportations. Mais je veux que, dans ce domaine comme dans d'autres, il soit possible de prendre des positions qui ne conviennent pas à tout le monde.* » De son côté, un de ses adjoints, Christoph Mörgele, a même déclaré : « *Dans un état libéral, il doit être possible de tenir aussi des propos insensés et d'affirmer des choses fausses.* »

Nouvelles de la banque du Yad Vashem

On sait que le Yad Vashem a entrepris de répertorier les noms des prétendus 6 millions de juifs morts dans la Shoah. [1] L'entreprise ne peut qu'apparaître téméraire aux yeux des plus bienveillants, même aux yeux des historiens du fait que ces derniers dénombrement déjà un million de victimes de moins. De fait, à ce jour, le Yad Vashem n'est arrivé qu'à 3 millions mais en multipliant les doublons ; on peut ainsi estimer qu'il a multiplié par 2 à 3 le nombre de victimes répertoriées. Dans une ultime tentative de débloquer la situation, il vient de lancer une grande collecte de témoignages sur les juifs de l'ancienne URSS. [2] Son raisonnement est simple (et mensonger à la fois) : plus des 2/3 des 6 millions de morts, affirme-t-il, y résidaient [soit plus de 4 millions] mais seulement 1/4 d'entre eux figurent dans la banque [soit 1.000.000] ; il en résulte que plus de 3 millions d'entre eux sont encore à répertorier, ce qui permettrait d'atteindre [enfin] le chiffre [mythique] des 6 millions.

Or, pour R. Hilberg, lequel est l'historien holocaustique le plus respecté au monde (du moins par les croyants), il n'y a pas eu plus de 2 millions de victimes en URSS (y compris l'Ukraine, la Biélorussie, la Pologne annexée, la Moldavie et les Pays baltes) soit 2 fois moins que n'en compte le Yad Vashem ; il ne resterait donc qu'un seul million de noms à répertorier. On n'en arriverait qu'à un total de 4 millions, total tout à fait invraisemblable d'ailleurs dans lequel, avons-nous vu, on retrouverait (pour ne prendre que quelques exemples) :

- 2 fois le père de Robert Badinter et les parents de Simone Veil,
- 3 fois le père de Serge Klarsfeld,
- 5 fois le père d'Henri Minczelès,
- 3 fois les 52.000 juifs berlinois, etc., etc. sans compter les rescapés comme Henri Krasucki, Henri Bulawko ou Madeleine Veil ou bien tous ceux qui sont morts de vieillesse dans leur lit.

Tout cela est hystérique mais, il est vrai, peut rapporter gros.

François Sauvenière

[1] Voyez notamment *Dubitando*, n° 3.

[2] C. Wroclawski, « *Broadening the Search* », www.yadvashem.org

Les « Sonderbauten » d'Auschwitz étaient-ils des crématoires, des crématoires avec chambres à gaz, des bordels ou autre chose ?

Louis Binamé

1. Les « nouveaux historiens »

On a pu vérifier à la lecture de l'interview du président iranien le niveau de bigoterie et de désordre intellectuel où se trouvent les journalistes du *Spiegel* : pour eux, le gazage des juifs est une réalité puisque les historiens l'affirment [historiens reconnus casher, oublient-ils de préciser] et il est donc normal que ceux qui ne partagent pas leur opinion soient emprisonnés. Et de donner une leçon de démocratie à Ahmadinejad ! Ces derniers temps, le *Spiegel* et ses semblables se sont plu à vanter les mérites d'une nouvelle génération d'historiens allemands ; cette génération se distinguerait de la précédente par la possibilité qu'elle a d'accéder aux archives ouvertes à la chute du communisme. [1] En réalité et ainsi que nous l'avons démontré naguère, l'ouverture des archives soviétiques a confirmé de façon éclatante les thèses révisionnistes. [2] Ces nouveaux historiens ne se distinguent donc en rien de leurs aînés : (dé)formés dans les séminaires du bourrage de crâne, du dogmatisme et du politiquement correct que sont devenues nos universités, ils ne sont même pas capables de lire correctement un court document. Prenons par exemple le cas de Christian Gerlach, historien berlinois souvent cité.

2. Christian Gerlach

Dans un long article repris par un site de repentance [3], ce « nouvel » historien analyse le rôle des fours crématoires dans l'extermination des juifs à Auschwitz. Cette synthèse n'est qu'un tissu d'inepties ; prenons par exemple le passage suivant de son article :

« Une ligne de chemin de fer traversait le territoire du camp de concentration [d'Auschwitz] et les voyageurs faisaient entre eux des remarques sur les panaches de fumée et, parfois, sur les reflets des flammes [sortant des crématoires]. Le 15 juin 1943, à la suite d'une visite à Auschwitz consécutive à la mise en route des crématoires, le chef de l'inspection des camps de concentration, Richard Glücks, disait qu'à l'avenir il fallait construire les 'bâtiments spéciaux' [« Sonderbauten »] en un endroit où 'ils ne pourraient être observés par tout le monde'. Ce n'est toutefois qu'en 1944 qu'on prit des mesures pour cacher la vue [des crématoires]. »

Donc, pour C. Gerlach, les « Sonderbauten » sont des crématoires équipés de chambres à gaz.

3. Critique

3.1. Les panaches de fumées et les reflets des flammes.



Ainsi que nous l'avons démontré précédemment [4], les reflets des flammes sont sortis de l'imagination d'esprits religieux ; par contre, il y a eu à certaines époques des fumées mais pas au point que les usagers des chemins de fer puissent sérieusement s'en étonner ; les historiens se fondent d'ailleurs sur des témoignages vagues et suspects qu'ils n'ont bien entendu pas soumis à la critique. Ces témoins ont en effet tout simplement pu confondre les cheminées des

En haut, Auschwitz II (Birkenau).

En bas, Auschwitz III (Monowitz).

Les trains (trait pointillé) passaient à plus de 4 km du crématoire le plus proche de Birkenau mais certains frôlaient le grand complexe carbochimique de Monowitz (8 km sur 3 km) avec ses cheminées, ses torchères, ses fumées, ses flammes et ses odeurs. Ceci explique la méprise desdits témoins.

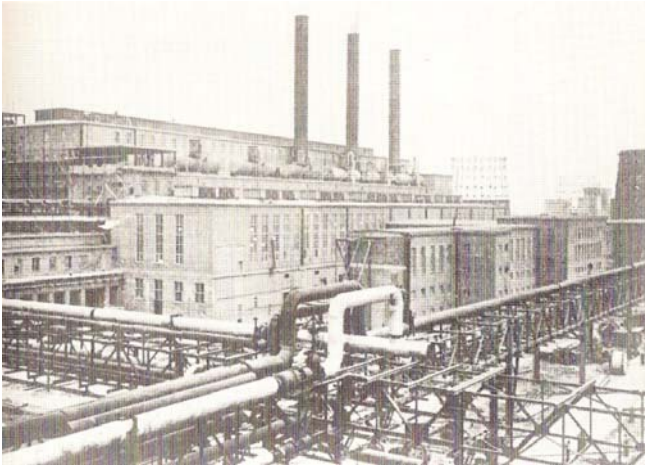
[1] Cf. la conférence-débat « Les historiens allemands et la Shoah » à Paris le 15 mars 2006 avec Edouard Husson et Dominique Vidal.

[2] *Dubitando*, n° 3, mars 2005, p. 26 et n° 4, juin 2005, p. 22

[3] Christian Gerlach, « Die Firma Topf & Söhne, die deutsche Vernichtungspolitik und der "Osten" als Aktionsfeld kleiner und mittlerer Firmen im Zweiten Weltkrieg »,

www.topfundsoehne.de. C. Gerlach est professeur assistant d'Histoire de l'Université de Pittsburg.

[4] Voyez *Dubitando*, n° 7, p. 15.



Vue d'une (petite) partie de Monowitz.

crématoires (dont ils ne pouvaient connaître la localisation et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs apercevoir puisque la voie du chemin de fer passait à plus de 4 km du plus proche des crématoires) avec les torchères et autres cheminées des installations carbochimiques naissantes d'Auschwitz III (Monowitz). Le lecteur comprendra tout cela d'un simple coup d'œil en se reportant à la photo ci-avant.

La dernière partie de l'analyse de C. Gerlach, à savoir que ce n'est qu'en 1944 que les Allemands plantèrent une haie autour des

crématoires, devrait normalement donner à penser à tout homme de bon sens (ce que n'est pas notre jeune historien) qu'il ne s'y passait donc vraisemblablement rien de bien confidentiel.

3.2. La « bonne » implantation des crématoires.

Admettons ensuite que les « *Sonderbauten* » de la lettre soient les crématoires. Comment aurait-on pu améliorer la situation en les construisant en un autre endroit mieux choisi ? En quoi cela les aurait-il rendus moins observables, notamment par les voyageurs des chemins de fer ? En quoi, enfin, leur camouflage (par la plantation d'une haie, comme cela fut fait très tardivement en 1944) pouvait-il réduire la vue des flammes (qui, on le sait, montaient jusqu'au ciel) et des fumées (qui, c'est également un fait patent, n'est-ce pas, obscurcissaient le ciel) ? Enfin, était-il donc prévu de construire encore davantage de crématoires ? C. Gerlach n'a vraiment pas les idées claires.

3.3. Curieux oubli de C. Gerlach.

Mais il y a plus grave : C. Gerlach n'a pas bien lu la lettre à laquelle il fait allusion (et nous sommes bienveillants car nous pourrions l'accuser de fraude). Reprenant le texte de cette lettre (Il s'agit du document NO-1242.), nous relevons en effet que :

a) son objet est « *Bâtiments spéciaux dans les camps de concentration* » : cette lettre ne concerne donc pas seulement Auschwitz et, par conséquent, ses crématoires avec de prétendues chambres à gaz ;

b) on en a immédiatement la confirmation puisque les destinataires de la lettre sont « *Les commandants des camps de concentration de Sachsenhausen, Dachau, Neuengamme et Auschwitz* ».

Glücks pouvait donc peut-être bien désigner par « *Sonderbauten* » des crématoires mais pas des crématoires avec chambres à gaz, c'est-à-dire des bâtiments qu'il convenait de camoufler en raison de leur caractère criminel ; en effet, selon les historiens eux-mêmes, il n'y avait pas de semblables bâtiments à Sachsenhausen, Dachau ou Neuengamme.

Non seulement, notre nouvel historien commet une lourde erreur de raisonnement, à savoir une pétition de principe, mais, pis encore, il nous démontre qu'il est incapable de lire correctement un texte très court.

4. Explication rationaliste

Qu'est-ce que R. Glücks pouvait donc bien désigner par « *Sonderbauten* » ?

4.1. Des bordels ?

J.-C. Pressac a affirmé naguère qu'une « *Sonderbaracke* » ou un « *Sonderbau* » était un bordel ; avant lui, E. Kogon en avait dit autant et il n'est pas le seul. [5] [6] Toutefois, dans la liste des bâtiments d'Auschwitz publiée par C. Mattogno [7], on ne trouve aucun « *Sonderbau* » à Birkenau (où se trouvaient les crématoires) et un seul à Auschwitz I (où l'on n'exterminait pas) : il s'agit du BW 93 dénommé « *Sonderbaracke B[ordell] für das K.L.* », baraquement qui ne fut d'ailleurs jamais construit, le bordel ayant finalement été installé dans le bloc 24 [8] ; ce bordel ne pouvant guère attirer l'attention, on ne peut donc retenir cette explication.

4.2. Autres explications.

En réalité, les Allemands rangent dans cette catégorie de « *Sonderbauten* » toutes sortes de

[5] Jean-Claude Pressac, « *Enquête sur les chambres à gaz* », *Les Collections de l'Histoire*, trimestriel hors série de *L'Histoire*, n° 3 - Oct. 98, intitulé « *Auschwitz. La Solution Finale* », p. 34.

[6] Eugen Kogon, « *L'enfer organisé* », La Jeune Parque, Paris, 1947, p. 170.

[7] Carlo Mattogno, « *La 'Zentralbauleitung der Waffen-SS und Polizei Auschwitz'* », Ed. di Ar, Padova, 1998, p. 100 sqq.

[8] Carlo Mattogno « *'Sonderbehandlung' ad Auschwitz* », Ed. di Ar, Padova, 2000. A noter qu'il y avait aussi un bordel à Auschwitz III.

bâtiments comme des bâtiments administratifs, des abris antiaériens, des hôpitaux, des stands de tir et, peut-être même (mais on ne trouve nulle part la trace de pareille acception), des crématoires. Bien entendu, pour un militaire, tout ce qui a trait à de semblables bâtiments est « *secret* » et il convient *a priori* de le cacher. Tous ceux qui ont fait leur régiment savent cela.

5. Conclusion

Pour notre part, nous n'avons aucune explication à proposer. Toutefois, il est certain que l'analyse de C. Gerlach n'est pas sérieuse ; il nous apporte la preuve que les nouveaux historiens ne sont pas plus crédibles que leurs aînés : ce sont, eux aussi, des fumistes.

Jacques Attali, réformateur

J. Attali a écrit dans *L'Express* du 1er juin 2006 : « (...) **Tous** [les historiens] *reconnaissent que (...) l'immense majorité des juifs assassinés l'ont été par les armes individuelles des soldats et des gendarmes allemands, entre 1940 et 1942, et non par les usines de mort nazies, mises en place ensuite.* » Or, selon R. Hilberg, historien universellement respecté, les Allemands ont exterminé 5.100.000 juifs dont **par le gaz** :

- Treblinka : 800.000 (uniquement en 1942)
- Sobibor : 200.000 (surtout en 1942)
- Chelmno : 150.000
- Maïdanek : 50.000
- Belzec : 750.000 (uniquement en 1942)
- Auschwitz : 1.000.000 (de juillet 1942 à novembre 1944).

Au total, les Allemands auraient donc **gazé 2.950.000 juifs (58% du total des juifs exterminés), la majorité en 1942.**

J. Attali a donc tort du premier au dernier mot. Distraction ou ignorance de sa part ? Il est plus vraisemblable qu'il ait fini par comprendre, lui aussi, que la version officielle (extermination par gazage) était stupide et risquait, à terme, d'entraîner une décrédibilisation du dogme de l'extermination ; peut-être lui est-il alors apparu que le seul moyen de sauver ce dogme était de remplacer ces invraisemblables gazages par des fusillades plus vraisemblables et surtout **invérifiables**. Il reste qu'il s'agit là d'une entorse au dogme [entorse habituellement qualifiée de nauséabonde (notamment par *L'Express*) et suivie de poursuites quand elle est le fait d'un révisionniste]. [1]

[1] J. Attali ferait-il école ? *Le Figaro* du 5 septembre 2006 publie une lettre adressée le 11 juillet 2006 au président iranien par l'ancien ministre François Léotard ; il y est question des juifs qui furent « *pourchassés dans toute l'Europe, pendus, fusillés, brûlés...* ». Et les juifs gazés ? F. Léotard n'en a pas entendu parler. P. Vidal-Naquet a dû se retourner dans sa tombe, lui qui disait (d'accord avec S. Klarsfeld) qu'abandonner la chambre à gaz reviendrait à « *capituler en rase campagne* » (« *Le secret partagé* » in *Le Nouvel Observateur*, 21 septembre 1984, p. 80). Tout cela ressemble à un sauve-qui-peut.

Le journal du Dr. Kremer

Maurice Haas-Colle

1. Johann Paul Kremer

Johann Paul Kremer est né en 1884. Docteur en médecine et en philosophie, il était chargé de cours et chercheur à l'Université de Munster [1]. Malgré son âge, il fut mobilisé dans la SS en 1941 et envoyé pour un interim à Auschwitz, camp alors frappé par une épouvantable épidémie de typhus. Il y arriva le 29 août 1942 et en repartit moins de 3 mois plus tard, le 18 novembre. Arrêté par les Anglais, Kremer fut livré aux Polonais comme de nombreux SS ayant servi en Pologne. Jugé lors du procès de la garnison d'Auschwitz (Il était notamment accusé d'avoir sélectionné les inaptes destinés à être gazés.), Kremer fut condamné à mort, grâcié en raison de son âge puis libéré au bout de 10 ans. Revenu en Allemagne, il y fut rejugé et condamné à une peine de prison dont il fut dispensé en raison de son emprisonnement en Pologne. Kremer fut encore cité comme témoin à charge au procès de Francfort en 1964. Il mourut dans les années soixante.

2. Son journal

Kremer tenait un journal, lequel est d'autant plus précieux qu'il fut tenu avec régularité, sans être destiné à la publication et sans avoir été retouché après la guerre. Le seul problème est que toutes les entrées qui nous intéressent sont fort concises ; dès lors, elles sont l'objet d'exégèses. Les historiens y ont vu des preuves de l'extermination et, il faut bien le dire, la première lecture du journal peut paraître accablante et leur donner raison.

Prenons par exemple l'entrée la plus célèbre, celle du 2 septembre 1942 : « *Pour la 1ère fois, dehors, à 3 heures du matin, j'ai participé à une action spéciale. Comparé à cela, l'Enfer de Dante me paraît presque comme une comédie. Ce n'est pas sans raison qu'Auschwitz est appelé le Camp de l'Anéantissement !* » [2]

Nous passerons sur les querelles de vocabulaire, par exemple la querelle entre ceux qui traduisent « *Vernichtung* » par « *extermination* » et ceux qui le traduisent par « *Anéantissement* ». Nous passerons aussi sur les altérations de texte faites, jadis, par les historiens, altérations qui n'étaient peut-être pas innocentes : ainsi traduisaient-ils « *das Lager der Vernichtung* », expression littéraire (Homme très cultivé, Kremer n'en était pas avare.) dont l'équivalent en français est « **le Camp de l'Anéantissement** », par « **un camp d'extermination** », expression d'allure administrative. [3]

Interprétation des historiens [4] : Cette nuit-là est arrivé un convoi de juifs de France. Un certain nombre ont été retenus pour le travail, la plupart étant aussitôt gazés. C'est cette opération qui constitue l' « *action spéciale* ». Cette première expérience de l'extermination des juifs a horrifié Kremer, qui s'est alors confié à son journal.

Interprétation révisionniste (R. Faurisson) [5] : Cette nuit-là est arrivé un convoi de juifs de France, alors que le camp était frappé par une terrible épidémie de typhus. L' « *action spéciale* » consistait à accueillir ce convoi : ce n'était pas une mince affaire d'accueillir en pleine nuit 1.000 personnes, épuisées par un long voyage et dont certaines étaient âgées ou malades. Il fallait notamment séparer ceux qui étaient aptes au travail et ceux qui, ne l'étant pas, devaient être réimplantés à l'Est ; dans l'immédiat, il fallait installer tout ce monde au milieu de malades et de mourants dans une atmosphère dantesque.

R. Faurisson renvoie en outre à une lettre du 21 octobre 1942 de Kremer à sa gouvernante : « *Toutefois, je n'ai pas encore reçu de réponse définitive, mais je m'attends à pouvoir être de retour à Munster avant le 1er décembre et ainsi tourner définitivement le dos à cet enfer d'Auschwitz, où, en plus du typhus, etc., règne aussi maintenant la typhoïde.* »

Pour les révisionnistes, il est donc clair que l' « *enfer d'Auschwitz* », c'était les épidémies qui

[1] Kremer était un défenseur fanatique de la thèse de l'hérédité des traumas acquis.

[2] « *Zum 1. Male draussen um 3. Uhr früh bei einer Sonderaktion zugegen. Im vergleich hierzu erscheint mir das Dante'sche Inferno fast wie eine Komödie. Umsonst wird Auschwitz nicht das Lager der Vernichtung genannt !* »

[3] Voyez par exemple l'historien Jean-Pierre Azéma dans *Les Collections de l'histoire*, octobre 1998, p. 33.

[4] Voyez Musée d'Etat d'Auschwitz, « *Auschwitz vu par les SS* », Interpress, 1991, chap. « *Journal de Johann Paul Kremer* », pp. 149-220 et Prof. Dr Jan Sehn, « *L'affaire du médecin SS d'Auschwitz J.P. Kremer* », Comité International d'Auschwitz in « *Médecine inhumaine. Anthologie* », Tome I, 1ère pie, pp. 205 à 261, Varsovie, 1969. Il s'agit de la traduction d'un article paru dans *Przegląd Lekarski*, n° 1a, 1962.

[5] Robert Faurisson, « *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire. La question des chambres à gaz* », La Vieille Taupe, 1980, deuxième partie : « *Le professeur Dr Johann Paul Kremer* », pp. 103-148.

frappaient les juifs (et les SS aussi d'ailleurs [6]) et non l'extermination des juifs. Comme on le voit, le journal prête à discussion et il fut d'ailleurs l'objet d'une vive querelle dans les années 80 entre, d'une part, Robert Faurisson et, d'autre part, Pierre Vidal-Naquet et Georges Wellers notamment. Nous allons tenter de départager ces intervenants en examinant une autre entrée du journal.

3. Lecture de l'entrée du 12 octobre 1942

Le 12 octobre, Kremer note d'abord « (Hössler) » puis « 2ème vaccination préventive contre le typhus ; elle a provoqué une forte réaction générale dans la soirée (fièvre). Malgré cela, j'ai encore assisté dans la nuit à une action spéciale sur des gens en provenance de Hollande (1600 personnes). Scènes effrayantes devant le dernier bunker ! C'était la 10ème action spéciale. » [7]

Ce jour-là est effectivement arrivé de Hollande un convoi de 1.703 juifs. Selon la version officielle, 344 hommes et 108 femmes furent sélectionnés et immatriculés, les 1.251 autres étant aussitôt gazés.

3.1. Version officielle de l'extermination à cette époque

Avant d'aller plus avant, il nous faut rappeler comment se serait déroulé le gazage des juifs à cette époque.

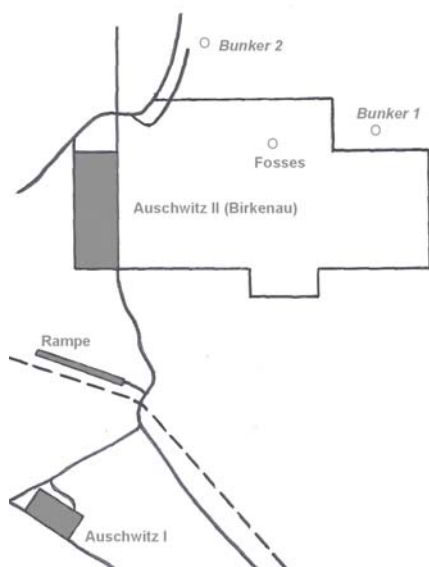
Au début, les Allemands auraient utilisé les morgues du crématoire I à Auschwitz I (une ancienne caserne polonaise construite en dur) mais ils y avaient très vite renoncé parce que l'opération ne pouvait s'y dérouler dans des conditions satisfaisantes. Bien qu'on en ait fait un lieu de pèlerinage, les historiens disent qu'il ne s'y déroula que peu de gazages.

Les Allemands décidèrent alors d'utiliser un vaste camp de baraquements (destiné aux prisonniers de guerre) qu'ils avaient entrepris de construire quelques kilomètres plus loin à Birkenau et qu'ils appelèrent Auschwitz II. A l'époque, les déportés descendaient du train dans la gare de marchandises d'Auschwitz (la « rampe ») entre Auschwitz I et Auschwitz II.

Une dizaine de fermettes se trouvaient dans le périmètre de ce nouveau camp. En mai 1942, les Allemands en aménagèrent une en installation de gazage ; les historiens l'appellent *Bunker 1*. Cette fermette était composée, dit Pressac, de « deux pièces d'une superficie totale supposée de 60 à 80 m² sur laquelle 300 à 400 hommes pouvaient être compressés » (soit 4 à 7 personnes par m² : en réalité, Pressac a dû partir de cette densité qu'il a dû juger pas trop déraisonnable pour déterminer la capacité du *bunker* !). Les corps étaient enterrés dans des fosses.

Mais, le *Bunker 1* étant « difficilement utilisable pour gazer en série parce que sans ventilation »,

Plan d'Auschwitz I, de la rampe où les juifs descendaient du train et de Birkenau ; à noter qu'à l'époque, seule la partie en gris de Birkenau était construite.



les SS décidèrent alors d'aménager une autre fermette, qui fut appelée *Bunker 2*. Sa surface était de « 105 m² ; 500 personnes pouvaient s'y tenir » (soit 5 personnes par m²). Toutefois, l'équipement de gazage était aussi rudimentaire que pour le *Bunker 1* puisque « La ventilation se faisait naturellement par ouverture des portes et durait toute la nuit ». Enfin, plus tard, à partir de mars 1943, les Allemands utilisèrent les grands crématoires de Birkenau pour gazer et incinérer les juifs et le *Bunker 2* fut abandonné.

En résumé, le 12 octobre 1942, les juifs étaient gazés dans le « *Bunker 2* » et leurs corps enterrés dans des fosses (ou brûlés à l'air libre ? Les historiens ne sont pas clairs sur ce point.). Comme ces corps en décomposition polluaient la nappe phréatique, les fosses furent rouvertes et les restes de corps brûlés. Cette opération aurait duré du 21 septembre 1942 à fin novembre 1942, c'est-à-dire au cours du séjour de Kremer à Auschwitz. [Il est incroyable d'ailleurs que Kremer n'ait jamais parlé dans son journal ou ses aveux de cette opération de crémation de masse qui se serait déroulée sur la route des prétendus *bunkers*. Nous y voyons l'indice de ce que Kremer ne mit

[6] On peut citer le cas des médecins SS : le Dr Popiersch, médecin-chef d'Auschwitz, et son successeur, le Dr Schwella en sont morts ; en ont été victimes mais en ont réchappé le Pr Kremer lui-même et les Drs Schwarz, Uhlenbrock et Mengele. (R. Faurisson dans « Réponse à J-C Pressac »)

[7] « 2. Schutzimpfung gegen Typhus ; danach abends starke Allgemeinreaktion (Fieber). Trotzdem in der Nacht noch bei einer Sonderaktion aus Holland (1600 Personen) zugegen. Schauerliche Szene vor dem letzten Bunker ! Das war die 10. Sonderaktion. »

jamais les pieds dans cette partie de Birkenau.]

3.2. Lecture des historiens

Comme nous l'avons vu, Kremer donne les détails suivants : « *Scènes épouvantables devant le dernier bunker !* » ce qui ne permet pas de situer le lieu du gazage. Toutefois, selon le procès-verbal de son interrogatoire du 18 juillet 1947 à Cracovie, Kremer déclara au juge polonais Jan Sehn : « *Par rapport à l'action du gazage que j'avais décrite dans mon journal à la date du 12.10.1942, j'ajoute qu'on a gazé environ 1.600 Hollandais. C'est un chiffre approximatif que j'ai inscrit en m'appuyant sur ce que j'avais entendu dire par mes camarades. L'officier SS Hössler dirigeait cette action. Je me souviens qu'il avait essayé de faire entrer tout un groupe dans un bunker. Il a presque réussi ; il n'y avait qu'un homme qu'il était absolument impossible de caser dans le bunker en question. Hössler a tué cet homme avec une balle de revolver. A la suite de cela, j'ai décrit dans mon journal les horribles scènes qui s'étaient passées devant le dernier bunker et j'ai mentionné le nom de Hössler.* » Dans le même interrogatoire, Kremer parla de « *petites maisons situées derrière le camp dans le bois que, dans leur jargon, les SS appelaient bunker.* »

Pour les historiens, Kremer aurait donc clairement indiqué que la totalité du convoi a été gazé dans le *Bunker 2* dans les bois de Birkenau.

3.3. Lecture des révisionnistes.

3.3.1. Doutes sur la réalité des *Bunkers 1 et 2*

Les révisionnistes commencent par mettre en doute l'existence des *bunkers*. Conscients du peu de valeur des aveux et des témoignages, ils ont donc recherché activement, quand on ne les empêchait pas de le faire, des éléments matériels inattaquables.

Des **photos** par exemple. Or, les photos aériennes de l'été 1944, époque au cours de laquelle le *Bunker 2* aurait été réactivé sous l'appellation de *Bunker V* ne montrent aucune activité là où les historiens le placent.

Des **documents** officiels alors ? On trouve deux documents parlant de « *maison* » mais d'une part ils sont postérieurs à la fermeture desdits *bunkers* début 1943, d'autre part, on ne sait s'il s'agit des 2 maisons transformées en chambres à gaz.

Enfin, C. Mattogno a trouvé 3 documents contenant le mot *bunker* mais sans rapport avec les prétendues chambres à gaz : dans deux de ces documents, le mot désigne des abris aériens collectifs ou personnels ; dans le troisième cas, il désigne le sous-sol du bloc 11 d'Auschwitz I dans lequel avaient été aménagés les cachots du camp ; il s'agit d'une lettre du 27/5/43 de Bischoff traitant de la « *Libération de détenus enfermés dans le bunker* » (« *Freigabe eingebunkerten Häftlinge* »). [8] [9]

A défaut de photos ou de documents officiels, a-t-on au moins des **témoignages du temps de la guerre** utilisant ce mot de *bunker* ? Même pas. Ainsi ne trouve-t-on pas le mot dans les rapports de la Résistance polonaise décrivant les gazages pratiqués précisément dans ces ... *bunkers* ! [10]

Ce qui est donc déjà certain pour les révisionnistes est le fait que les appellations *Bunker 1* et *Bunker 2* pour désigner des bâtiments ayant servi à des gazages sont apocryphes : ce sont des inventions d'après-guerre. **On retrouve le terme *bunker* pour désigner les fermettes pour la première fois en 1946 dans l'instruction du procès Höss par le juge communiste Jan Sehn !**

3.3.2. En ce qui concerne les précisions apportées par Kremer dans son journal puis à Cracovie et Francfort [11].

Certes, Kremer a reconnu à Cracovie qu'il a assisté à des gazages mais c'est là un aveu ou un témoignage sans valeur compte tenu des circonstances. On doit d'ailleurs relever qu'il était des plus extravagants ; ainsi, Kremer ne mentionnait pas la sélection des aptes pour le travail ; or, il y en eut 452 ! Ensuite, relève C. Mattogno, 1.600 détenus sur 105 m2 font 15 personnes par m2 !

[8] Carlo Mattogno, « *'Sonderbehandlung' ad Auschwitz. Genesi e significato* », Edizioni di Ar, Padova, 2001, p. 114

[9] Franciszek Piper, directeur du Musée d'Etat d'Auschwitz, utilise aussi le terme dans l'article « *Extermination* » de « *Auschwitz, camp hitlérien d'extermination* », p 114 : « (...) *Le père Kolbe tint près de deux semaines au Bunker du block 11, (...).* »

[10] Carlo Mattogno, « *Olocausto : Dilettanti allo sbaraglio* », Ar, 1996, pp. 68/76.

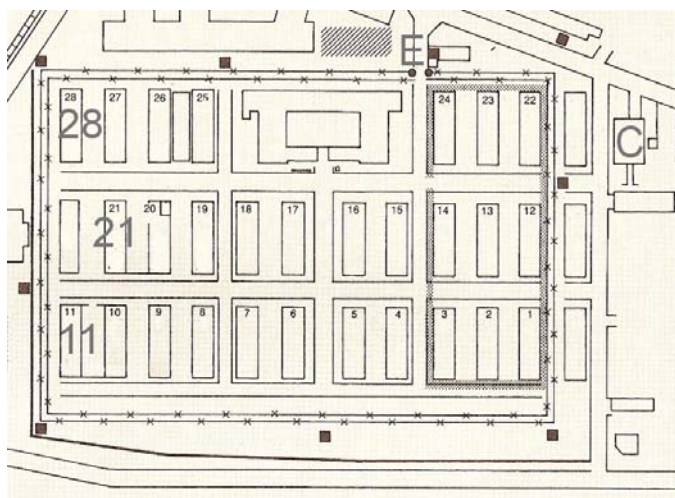
[11] Selon Maxime Steinberg (« *Les yeux du témoin et le regard du borgne. L'Histoire face au révisionnisme* », Cerf, 1990) citant Langbein, Kremer a dit à Francfort que les *bunkers* étaient de « *vieilles maisons paysannes [...] montées en bunker et munies d'une solide porte à coulisse.* » Seuls les niais peuvent penser qu'un aveu consenti en République fédérale d'Allemagne a plus de valeur qu'un aveu consenti dans l'ex-Pologne communiste.

Aussi ridicule, l'affirmation qu'il s'était trouvé un seul détenu sur 1.600 à n'avoir pu trouver place dans la fermette et qu'il avait donc fallu l'abattre au pistolet ! De telles extravagances sont la marque d'aveux forcés comme on l'a encore vu dans l'affaire d'Outreau.

Plus intéressants sont les détails vérifiables : on relèvera donc que Kremer a parlé (dans son journal et dans sa déposition) d'un « *dernier bunker* ». C'est donc, disent les révisionnistes, qu'il y avait plusieurs *bunkers* ; on ne pourrait même pas prétendre, non sans contorsions d'ailleurs, que l'adjectif « *dernier* » s'appliquait au *Bunker 2* car les 2 *bunkers* n'étaient pas situés dans le même coin. Par contre, des *bunkers*, il aurait bien pu y en avoir tant qu'on voulait à Auschwitz I car, si dans leur jargon, les SS désignaient par ce mot le sous-sol du bloc 11 de ce camp, ils auraient bien pu aussi utiliser le mot pour désigner les sous-sols des autres blocs du camp.

R. Faurisson concluait donc que le « *dernier bunker* » ne pouvait se situer dans les bois de Birkenau mais à l'opposé : ce « *dernier bunker* » était « *le bunker du bout du camp* [d'Auschwitz I], *le fameux bunker n° 11* » ; la prison du camp se trouvait dans le sous-sol de ce bloc et, en général, les détenus n'en sortaient que pour être exécutés dans sa cour. [12]

Certes, dit C. Mattogno, le *bunker* du bloc 11 pouvait être considéré comme le « *dernier bunker* » vu que le bloc 11 était le dernier des 11 blocs du côté sud-est mais ç'aurait pu être aussi le sous-sol du bloc 28 où se trouvait la chambre mortuaire (« *Leichenhalle* ») dans laquelle étaient déposés les cadavres à incinérer car ce bloc était le dernier des 7 blocs du côté ouest du camp.



Auschwitz I : E = entrée du camp (« Arbeit macht frei. ») ; C = crématoire I ; 11 = prison ; 28 = morgue

Mais qu'est-ce que les inaptes allaient faire dans cette partie du camp en pleine nuit ? En fait, quand les convois arrivaient de jour, les inaptes n'entraient même pas dans le camp et étaient immédiatement envoyés depuis la gare d'Auschwitz dans les ghettos polonais puis de là en Ukraine. Toutefois, selon une note (ultérieure) de Bischoff, dit C. Mattogno, les inaptes arrivant la nuit devaient être enfermés jusqu'au matin avant de repartir.

En l'occurrence, les inaptes auraient pu être

enfermés dans le sous-sol du bloc 21 qui était le dernier de sa rangée (entre les blocs 11 et 28). Rappelons qu'à cette époque Auschwitz était ravagé par une terrible épidémie de typhus : entre le 2 et le 22 octobre, il est mort 150 personnes par jour ce qui excédait notablement la capacité du crématoire I tout proche (d'autant plus qu'il était souvent en panne.) ; on peut donc imaginer que la chambre mortuaire débordait de cadavres jusque dans la rue et que le lieu était des plus sinistres et propre à impressionner Kremer lui-même. [13]

Il est difficile de trancher entre le bloc 11 et le bloc 28 ; par contre, on peut être assuré que, comme l'a dit R. Faurisson, ce « *dernier bunker* » ne peut être à Birkenau mais à Auschwitz I. Depuis, d'ailleurs, un nouvel élément a été apporté au dossier.

3.3.3. Le témoignage d'un juif hollandais

En 1952, la Croix-Rouge a publié un document contenant le témoignage d'un des juifs du convoi arrivé le 12 octobre. Boisdefeu a fait le rapprochement avec le journal de Kremer. [14]

En 1942, rappelons-le, la « *rampe* » de sélection se trouvait en gare de marchandises d'Auschwitz entre les camps d'Auschwitz I et d'Auschwitz II-Birkenau. (Voyez notre plan ci-avant.)

Le témoin en question affirme qu'en ce qui concerne les femmes du convoi, un groupe de femmes jeunes a été « *sélectionné* » pour le travail. Le témoin précise qu'il a « *vu ce groupe* [de jeunes femmes sélectionnées] *disparaître en courant dans la direction d'Auschwitz I* » ; le témoin affirme aussi que « *le groupe des femmes accompagnées d'enfants et des personnes âgées est monté dans trois grands camions avec remorque et envoyé également dans la direction d'Auschwitz I* ». En résumé, ce témoin affirme que, d'une part, les aptes et les inaptes sont parties dans la même

[12] R. Faurisson, « *Mémoire (...)*, p. 37

[13] Carlo Mattogno, « 'Sonderbehandlung' ad Auschwitz. Genesi e significato », Ed. di Ar, Padova, 2001, 189 p., p. 114.

[14] J. Looijenga, Het Nederlandsche Roode Kruis, « *Auschwitz. Deel III : De deportatietransporten in de zg. Coselperiode (28 Augustus tot en met 12 December 1942)* », Den Haag, 1952, repris par Jean-Marie Boisdefeu, *Akribia*, n° 5, octobre 1999.

direction (les premières à pied, les secondes en camion) et, d'autre part, que cette direction est Auschwitz I. Ce témoin confirme donc ce que R. Faurisson affirmera en 1980 : le « *dernier bunker* » est bien situé à Auschwitz I et il n'a rien à voir avec les fermettes de Birkenau. Bien entendu, ce témoignage ne pouvait qu'être contesté par l'histoire officielle et il vaut la peine de raconter comment il le fut. Pour le responsable de la Croix-Rouge (J. Looijenga), il était évident que le groupe d'inaptes avait été immédiatement gazé ; les chambres à gaz étant situées non pas à Auschwitz I mais à Birkenau c'est-à-dire dans la direction opposée, J. Looijenga en déduisait que le témoin n'avait pu que se tromper, du moins partiellement car on ne pouvait tout de même pas mettre en doute le fait que les deux groupes étaient « *manifestement* » allés dans la même direction donc dans le même camp. Dès lors, il fallait bien admettre que le groupe des jeunes femmes sélectionnées se dirigeait aussi vers Birkenau, c'est-à-dire vers le camp de la mort. Cette hypothèse, affirmait Looijenga, était confirmée par le fait qu'on n'avait plus jamais entendu parler par la suite d'aucune femme de ce convoi, qu'elle fût vieille ou jeune. La conclusion forcée (On n'ose dire logique.) à laquelle aboutissait alors le malheureux Looijenga était donc que la sélection décrite par le témoin n'avait pas été une sélection pour le travail mais le « *simple éclatement d'un groupe* », lequel groupe était entièrement destiné à la chambre à gaz (avec tout de même, ajoutait prudemment Looijenga, quelques « *possibles exceptions individuelles* »).

Mais, alors, pourquoi les SS avaient-ils « *éclaté* » le groupe puisque toutes ces femmes, aptes et inaptes, devaient être gazées ? Apparemment satisfait de son raisonnement, peut-être fatigué par de telles contorsions, Looijenga ne se posait même pas la question. Il ne se questionnait pas davantage sur le fait étrange que les S.S. aient ainsi gazé des femmes aptes, de jeunes femmes aptes dont le Reich avait un si grand besoin dans ses usines d'armement.

L'analyse de Looijenga, rappelons-le, date de 1952 et, depuis, des progrès ont été accomplis dans l'historiographie d'Auschwitz ; aujourd'hui, on sait notamment que 108 femmes de ce convoi ont été immatriculées. Looijenga avait donc tort sur un point essentiel ; dès lors, il faut bien admettre qu'il n'y a aucune raison de ne pas accepter le témoignage du rescapé du convoi : à savoir que, lors de la sélection pratiquée par le Dr Kremer le 12 octobre 1942 à l'arrivée à Auschwitz du convoi de 1.703 juifs hollandais,

- d'une part, les femmes jugées aptes au travail se sont dirigées à pied vers Auschwitz I ;
- d'autre part, les femmes inaptes et les enfants ont été chargés dans trois grands camions avec remorque qui se sont dirigés non pas vers les mythiques chambres à gaz du non moins mythique « *dernier Bunker* » de Birkenau mais dans la direction opposée vers Auschwitz I [où ces malheureux ont dû être enfermés jusqu'au matin avant de reprendre leur dramatique voyage vers les ghettos du Gouvernement Général de Pologne puis vers l'Ukraine, d'où ils ne sont jamais revenus et où on se garde bien de rechercher leurs traces car, pour le moment du moins, le rouble des Russes, même convertible, est moins apprécié que l'euro des Allemands].

4. Conclusion

Le journal de J-P. Kremer ne contient rien qui soit en faveur de la thèse de l'extermination des juifs dans des chambres à gaz. Au contraire.